

À VOS GÂTEAUX

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS

SIEGE SOCIAL :

19 RUE DE LA JUIVERIE

91 150 ETAMPES

904520 546 R.C.S. EVRY

Procès-verbal des décisions de l'associée unique du 30 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 novembre, à dix-huit heures.

L'associée unique, Mme Anaïs VINGERT, est propriétaire des 100 actions composant le capital social de la société *A VOS GATEAUX*.

L'associée unique rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Transfert du siège social.

L'associée unique de la société *A VOS GATEAUX* a pris les décisions suivantes :

Première décision

L'associée unique décide de transférer le siège social de la société *A VOS GATEAUX* à l'adresse suivante :

**102, rue Saint Jacques
91 150 ETAMPES**

Deuxième décision

En conséquence de la décision qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 4 des statuts de la société *A VOS GATEAUX* pour remplacer la mention suivante :

« Le siège social de la société A VOS GATEAUX est fixé : « 19, rue De La Juiverie 91 150 ETAMPES »

Par celle-ci :

« Le siège social de la société A VOS GATEAUX est fixé à : 102, rue Saint Jacques 91 150 ETAMPES »

Le reste de l'article reste inchangé.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associée unique.

L'associée unique

